



**Fédération Française de Natation**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES**  
**ACQUIS DE L'EXPERIENCE**  
**MONITEUR SPORTIF DE NATATION**

**Procédures pour une demande de validation des acquis de l'expérience**

Dossier à envoyer à [solene.lamballe@ffnatation.fr](mailto:solene.lamballe@ffnatation.fr)

**Principes :**

- 1/ Pour l'Assistant Club, les BF1 et BF2 : l'ERFAN traite les deux parties du dossier et délivre le diplôme uniquement après attribution par un jury régional.
- 2/ Pour les BF3, BF4, BF5, BF NFS et MSN : l'INFAN traite les deux parties du dossier et délivre le diplôme uniquement après attribution par un jury national.**

**CONDITIONS PREALABLES :**

- Avoir 18 ans minimum,
- Être licencié(e) à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire des titres d'évaluateur ENF1, ENF2 et ENF3 d'une des disciplines visée par le Moniteur Sportif de Natation,
- Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1, à jour de sa formation continue,
- Être titulaire du test de l'ENF 1 Sauv'nage,
- Fournir une attestation datant de moins de 3 mois justifiant de la capacité à réaliser un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres<sup>1</sup>. Cette attestation est délivrée par un professionnel des activités de la natation,
- Avoir réalisé une performance<sup>2</sup> permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline visée ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue,
- Justifier d'une expérience correspondant aux compétences visées dans le diplôme de Moniteur Sportif de natation, pendant une durée d'au moins d'un an, de façon continue ou non. Cette durée correspond à un volume d'au moins 1607 heures annuelles.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1

<sup>2</sup> Voir annexe 2

## **JE DOIS :**

1/ Retirer le dossier de demande de validation des acquis de l'expérience (fichier en format Excel) ainsi que ce fichier « VAE – MSN – Procédures » (fichier en format Word) auprès de l'ERFAN ou de l'INFAN.

2/ Renseigner le dossier (fichier Excel) et le renvoyer par email, avec les pièces justificatives, à [solene.lamballe@ffnatation.fr](mailto:solene.lamballe@ffnatation.fr).

3/ Compléter le tableau récapitulatif de l'expérience en rapport avec le Moniteur Sportif de Natation (tableau ci-dessous) et le renvoyer par email, à [solene.lamballe@ffnatation.fr](mailto:solene.lamballe@ffnatation.fr).

4/ Finaliser ma demande par l'envoi :

- d'un chèque d'un montant de 20€ correspondant aux frais de gestion du dossier, à l'ordre de l'INFAN-FFN, avec un courrier d'accompagnement à adresser à [solene.lamballe@ffnatation.fr](mailto:solene.lamballe@ffnatation.fr), en même temps que la transmission par email de la partie 1 « livret de recevabilité »,
- d'un chèque d'un montant de 80€ correspondant aux frais de gestion du dossier, à l'ordre de l'INFAN-FFN, avec un courrier d'accompagnement à adresser à [solene.lamballe@ffnatation.fr](mailto:solene.lamballe@ffnatation.fr), en même temps que la transmission par email de la partie 2 « analyse de l'expérience ».

## **L'INFAN :**

1/ Examine le dossier et notifie, sous la responsabilité du Directeur Technique National, un avis de recevabilité de la partie 1 « livret de recevabilité ».

2/ Après validation de la partie 1 du dossier, informe le candidat de la date limite fixée pour le retour de la partie 2 « Analyse de l'expérience » du dossier.

3/ Constitue une sous-commission d'évaluation qui émet un avis sur la partie 2 « Analyse de l'expérience » du dossier. Celle-ci peut demander au candidat de se présenter à un entretien ou à une mise en situation pédagogique suivie d'un entretien.

4/ l'INFAN notifie la décision du jury, envoie le diplôme ou une attestation de validation d'une partie du diplôme, par courrier au candidat et informe l'ERFAN concernée de l'attribution de tout ou partie du Moniteur Sportif de Natation.



## ANNEXE 1

Le test de sécurité, dont la réussite est attestée par un professionnel des activités de la natation, est réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

## ANNEXE 2

### Natation Course / Eau Libre :

Grille de performance d'un niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du DTR ou son représentant, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

Dames	EPREUVES	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1:09.50	100 NL	1:01.50
2:31.50	200 NL	2:16.50
5:17.00	400 NL	4:50.00
10:53.00	800 NL	10:03.50
20:58.50	1500 NL	19:08.50
37.00	50 Dos	32.50
1:19.00	100 Dos	1:10.00
2:49.50	200 Dos	2:33.00
40.50	50 Brasse	35.50
1:28.50	100 Brasse	1:18.00
3:09.50	200 Brasse	2:48.50
34.00	50 Papillon	30.50
1:16.50	100 Papillon	1:08.00
2:48.50	200 Papillon	2:31.00
2:53.00	200 4 Nages	2:34.50
6:05.00	400 4 Nages	5:29.00

### Water-Polo

Avoir participé à un championnat de France jeune, 15 ans, 17 ans, N3, N2 ou N1.

La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au cours d'une même saison sportive.

### Natation Synchronisée

Avoir participé aux championnats régionaux au minimum.

La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

### Plongeon

Avoir participé à un championnat régional de Plongeon (présence de 2 clubs minimum).

Avoir réalisé à ce championnat une série de plongeon à partir d'un tremplin de 1m et/ou 3m et/ou d'une plateforme de 5m, 7,5m, 10m, composée de figures exécutées dans au moins 3 sens de rotations différents (rotation avant, rotation arrière et vrilles, telles que décrites par la réglementation FINA) et comprenant au moins 1/2 tour pour chaque sens de rotation. La position du corps au moment de l'exécution des plongeon est libre.